SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 juin 2026

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance extraordinaire ce 22 juin 2026 à 18h00 à la caserne.

Sont présents : Martin Bourassa, Kathy Auger, Sylvio Larose, Yvan Fecteau, Sylvie Gingras et Carole Comtois conseillers formant quorum sous la présidence de Jean Bernier, maire.

Assiste également à la séance : Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean Bernier, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Mandat à Lavery avocats
2. Droit de préemption pour achat d'un terrain et autorisation de signature pour l'entente
3. Autorisation de signature pour le bail du guichet automatique
4. Autorisation concernant la mise sur pied d'Environnement en actions et son fond vert
5. Période de questions
6. Levée de la séance

2026-06-103 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvio Larose et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le point 2 est retiré

2026-06-104 **Autorisation de signature pour le bail du guichet automatique**

Il est proposé par Yvan Fecteau et résolu d'autoriser le maire Jean Bernier et la Directrice générale et greffière-trésorière Viviana Magazzu à signer le bail avec Desjardins pour le guichet automatique. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-06-105 **Autorisation concernant la mise sur pied d'Environnement en actions et son fond vert**

Il est proposé par Carole Comtois et résolu d'autoriser le maire Jean Bernier et la Directrice générale et greffière-trésorière Viviana Magazzu à mettre sur pied un le programme Environnement en actions et son fond vert. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Période de questions

Aucune personnes présentes.

2026-06-106 **Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Yvan Fecteau et résolu que la présente séance ordinaire soit levée à 18h09 heures. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

_____	_____
Maire	Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.